

### 3. Étape 2 : Création du dispositif pacte de l'agent

Les personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré exerçant dans des établissements du 2<sup>nd</sup> degré (SEGPA, EREA, ...) sont gérés dans l'application STS web pour la création de leur dispositif PACTE. Toutefois, ces personnels perçoivent bien l'ISAE parts fonctionnelles et non l'ISOE parts fonctionnelles.

#### 3.1. Accès à la gestion des dispositifs pacte

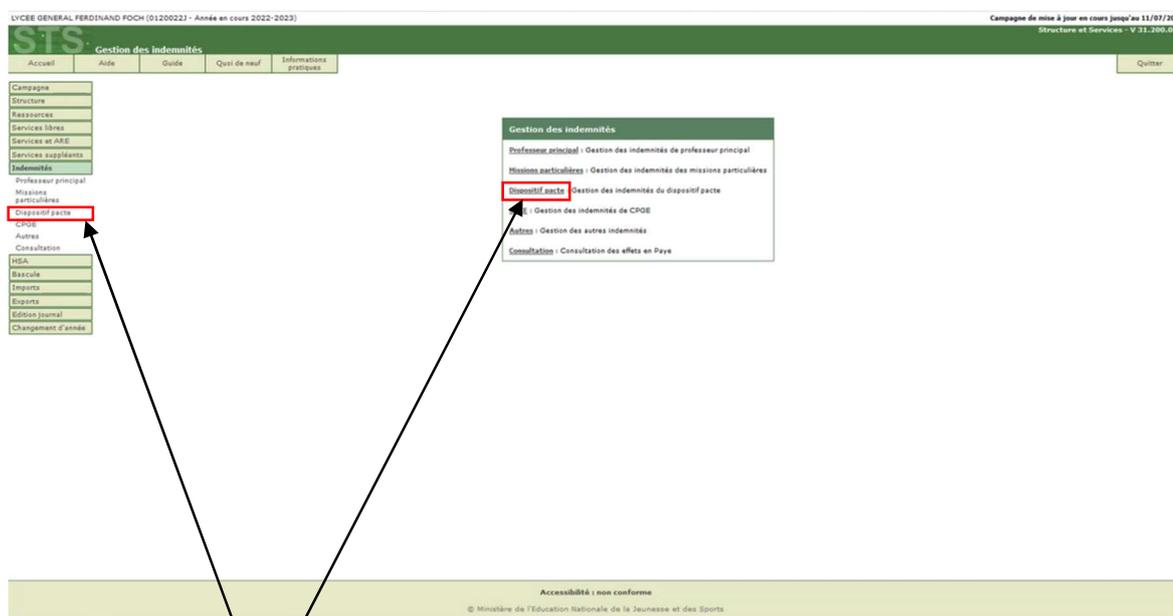
Le menu « Dispositif pacte » est accessible dans tous les établissements du 2<sup>nd</sup> degré publics et privés.

La gestion des dispositifs pacte est accessible en modification uniquement par le chef d'établissement en année en cours.

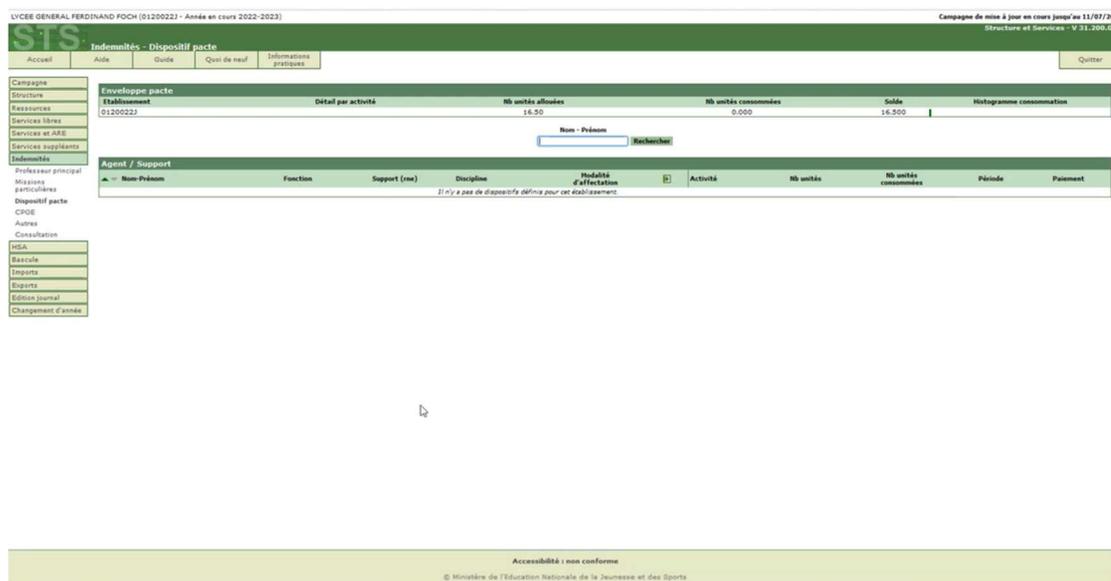
Cette option n'est pas accessible sur l'année en préparation.

Cette page est accessible en consultation dans les cas suivants :

- gestionnaires,
- chef d'établissement entré dans l'application avec les seuls droits en consultation,
- chef d'établissement travaillant sur l'année précédente.



Cliquez sur « Dispositif pacte » pour accéder à l'écran de gestion des dispositifs pacte.



Cet écran permet de gérer les indemnités du dispositif pacte avec contrôle de l'enveloppe. C'est-à-dire de créer, modifier ou supprimer l'indemnité tout en ayant une vision globale de la consommation des dotations de l'indemnité.

Il est possible de consulter la consommation de l'enveloppe allouée aux UAA en nombre d'unités et de créer, modifier et supprimer les dispositifs pacte.

Exemple d'un établissement ayant déjà des dispositifs pacte créés :

Détail de la consommation de l'enveloppe pacte par activité (accessible en cliquant sur le lien du code RNE de l'établissement)

Enveloppe pacte	Détail par activité	Nb unités allouées	Nb unités consommées	Solde	Histogramme consommation
Établissement					
0810968M		0,50	0,333	0,167	66,60%
0810993P	RCD 18h	10,00	5,000	5,000	50,00%
	RCD 18h		2,500		
	Devoirs faits 24h		1,500		
	Stages réussite 24h		0,800		
	Coord.déccou.métiers		0,200		
			1,000		

Le contrôle de l'enveloppe est réalisé au fur et à mesure des saisies : il est impossible de valider la création d'un dispositif pacte s'il conduit à un dépassement de l'enveloppe.

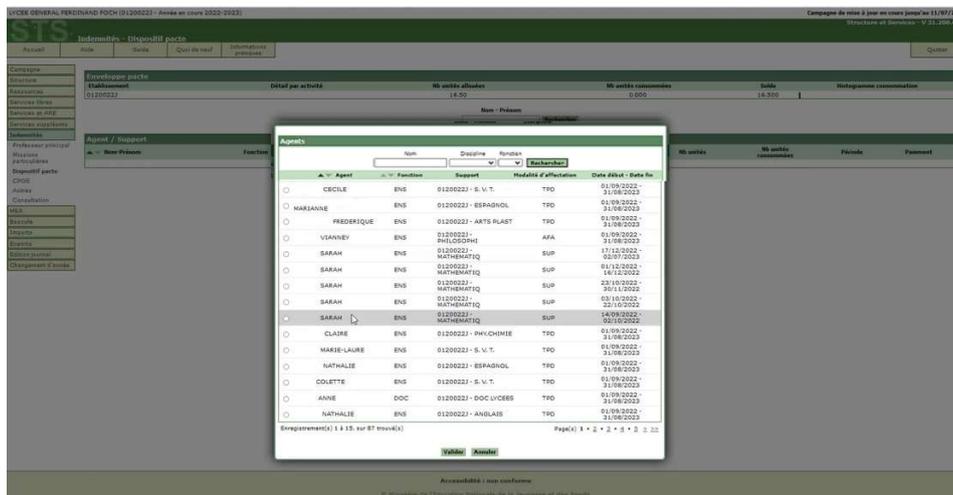
### 3.2. Création d'un dispositif pacte

Pour créer un dispositif pacte pour un agent, cliquez sur le bouton .



Accessibilité : non conforme  
© Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports

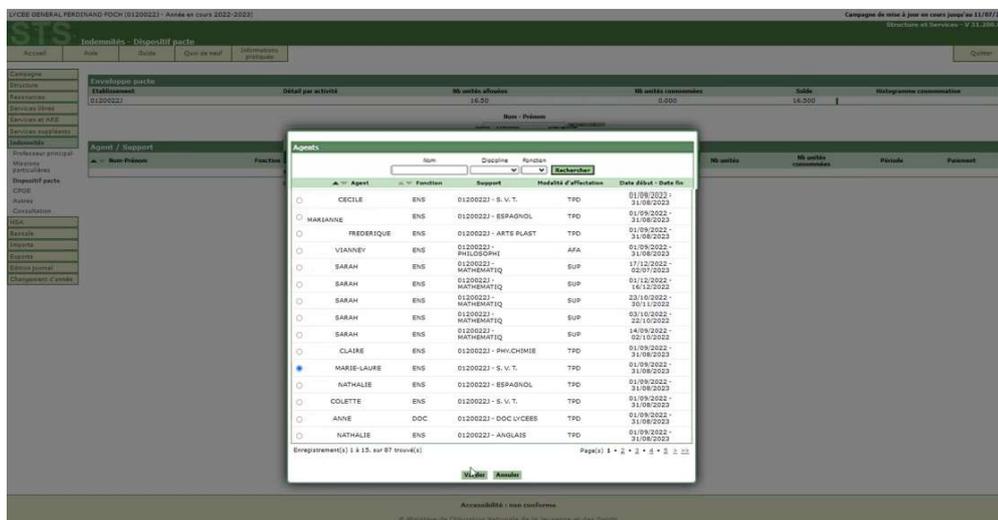
Une page de sélection de l'agent est d'abord affichée.



Accessibilité : non conforme  
© Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports

Vous pouvez rechercher les agents par leur nom, discipline et/ou fonction. Vous pouvez également trier la liste des agents par Agent (Nom-prénom) ou par Fonction.

Sélectionnez l'agent pour lequel vous souhaitez créer un dispositif pacte puis cliquez sur le bouton **Valider**.



Accessibilité : non conforme  
© Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports

La page de création des activités du dispositif s'affiche.  
Tous les champs suivis de l'astérisque rouge (\*) sont obligatoires.

Accessibilité : non conforme  
© Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports

1. Indiquez si le dispositif est typé « Voie professionnelle » : **OUI** ou **NON**.
2. Sélectionnez l'activité.
3. Saisissez le nombre d'unités de l'activité.  
Il est positionné à 1 par défaut. En effet, un dispositif pacte doit impérativement comprendre au moins une activité avec un nombre d'unités égal ou supérieur à 1.
4. Modifiez si besoin les dates de début et de fin de l'activité.

Vous pouvez créer d'autres activités en cliquant sur le bouton ou supprimer une activité déjà créée en cliquant sur le bouton .

Accessibilité : non conforme  
© Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports

5. **Validez** ou **annulez** la création du dispositif de l'agent.

L'écran suivant s'affiche à la validation de la création du dispositif pacte de l'agent.

LYCEE GENERAL FERDINAND FOCH (0120022) - Année en cours 2022-2023

Campagne de mise à jour en cours jusqu'au 11/07/2023  
Structure et Services - V.31.200.0.0

**Indemnités - Dispositif Pacte - Liste des dispositifs pacte**

Accueil Aide Guide Qui de nous Informations pratiques Quitter

**Enveloppe pacte**

Établissement	Détail par activité	Nb unités allouées	Nb unités consommées	Solde	Histogramme consommation
0120022		16.50	3.000	13.500	

Non - Prénom Recherche

**Agent / Support**

Non-Prénom	Fonction	Support (rea)	Discipline	Modalité d'affectation	Activité	Nb unités	Nb unités consommées	Période	Paiement
MARIE-LAURE	ENS	0120022	S. V. T.	TPD	RCD 18h	2.00	2.000	01/09/2022 - 31/08/2023	
					Coord.découv.métièrs	1.00	1.000	01/09/2022 - 31/08/2023	

Enregistrement(s) 1 à 1, sur 1 trouvé(s)

Page(s) 1

Accessibilité : non conforme

© Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports

### 3.3. Modification d'un dispositif pacte

En cas de besoin de modification, durant les premières semaines, il conviendra de supprimer le dispositif pacte puis de le recréer.

La possibilité de modifier un dispositif pacte pour ajuster activités, nombre d'unités et périodes sera proposée dans un deuxième temps.

### 3.4. Suppression d'un dispositif pacte

Pour supprimer le dispositif pacte d'un agent, cliquez sur le bouton

COLLEGE ALBERT CAMUS (0810993P - Année en cours 2022-2023)

Campagne de mise à jour en cours jusqu'au 11/07/2023  
Structure et Services - V.31.200.0.0

**Indemnités - Dispositif Pacte - Liste des dispositifs pacte**

Accueil Aide Guide Qui de nous Informations pratiques Edition Quitter

**Enveloppe pacte**

Établissement	Détail par activité	Nb unités allouées	Nb unités consommées	Solde	Histogramme consommation
0810968M	RCD 18h	0.50	0.333	0.167	
0810993P		10.00	5.000	5.000	

Non - Prénom Recherche

**Agent / Support**

Non-Prénom	Fonction	Support (rea)	Discipline	Modalité d'affectation	Activité	Nb unités	Nb unités consommées	Période	Paiement
JEAN-NOEL	ENS	0810993P	S. V. T.	SER	RCD 18h	1.00	1.000	01/09/2022 - 31/08/2023	
CEBULA MILENE	ENS	0810993P	OPTION D	TPD	Devoirs faits 24h	1.00	1.000	01/09/2022 - 31/08/2023	
GAETAN	EDU	0810993P	EDUCATION	STG	RCD 18h	1.00	1.000	01/09/2022 - 31/08/2023	
					Devoirs faits 24h	0.50	0.500	01/09/2022 - 31/08/2023	
					Stages réussite 24h	0.50	0.500	01/09/2022 - 31/08/2023	
					Coord.découv.métièrs	0.50	0.500	01/09/2022 - 31/08/2023	
NELLY	ENS	0810968M	ANGLAIS	TPD	RCD 18h	1.00	0.333	01/09/2022 - 31/12/2022	

Enregistrement(s) 1 à 4, sur 4 trouvé(s)

Page(s) 1

Accessibilité : non conforme

© Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports

Un message de confirmation de la suppression s'affiche.

COLLEGE ALBERT CAMUS (0810993P - Année en cours 2022-2023) Campagne de mise à jour en cours jusqu'au 11/07/2023

**Indemnités - Dispositif Pacte - Liste des dispositifs pacte**

Confirmez-vous la suppression du dispositif pacte pour JEAN-NOEL ?

Edition Quitter

---

**Enveloppe pacte**

Établissement	Détail par activité	Nb unités consommées	Solde	Histogramme consommation
0810968M	RCD 18h	0.333	0.167	66.60%
0810993P	10.00	0.333	5.000	50.00%

Nom - Prénom  Rechercher

---

**Agent / Support**

Nom-Prénom	Fonction	Support (rse)	Discipline	Modalité d'affectation	Activité	Nb unités	Nb unités consommées	Période	Paiement
JEAN-NOEL	ENS	0810993P	S. V. T.	SER	RCD 18h	1.00	1.000	01/09/2022 - 31/08/2023	
CEBULA MILENE	ENS	0810993P	OPTION D	TPD	Devoirs faits 24h	1.00	1.000	01/09/2022 - 31/08/2023	
GAETAN	EDU	0810993P	EDUCATION	STG	RCD 18h	1.00	1.000	01/09/2022 - 31/08/2023	
					Devoirs faits 24h	0.50	0.500	01/09/2022 - 31/08/2023	
					Stages réussite 24h	0.50	0.500	01/09/2022 - 31/08/2023	
					Coord.découv.métiers	0.50	0.500	01/09/2022 - 31/08/2023	
NELLY	ENS	0810968M	ANGLAIS	TPD	RCD 18h	1.00	0.333	01/09/2022 - 31/12/2022	

Enregistrement(s) 1 à 4, sur 4 trouvé(s)  
 10 enregistrements par page Page(s) 1

Accessibilité : non conforme  
 © Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports

Cliquez sur **OK** pour valider la demande de suppression ou sur **ANNULER** pour l'annuler.

#### 4. Étape 3 : Mise en paiement des indemnités liées au dispositif PACTE dans EPP

À partir de la saisie dans STS Web, le traitement nocturne « **abatdie** » permettra l'insertion de l'indemnité 2475 d'ISOE Parts fonctionnelles et/ou de l'indemnité 2476 d'ISAE Parts fonctionnelles automatiquement dans l'écran FINA de EPP sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 juin 2024.

Exception pour l'académie de la Réunion : paiement du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre puis du 1<sup>er</sup> février au 30 juin.

L'indemnité insérée dans **FINA** suivra ensuite le processus classique de paiement des indemnités : un mouvement 22 sera généré à l'état 'A' suite à l'audit paye, et ce mouvement pourra partir sur un prochain fichier paye : octobre ou novembre le cas échéant.